

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 229

présenté par

Mme Kuster, M. Descoeur, M. Lorion, M. Viala et Mme Lacroute

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En élargissant le champ de l'ordre du jour prioritaire de la semaine de contrôle et d'évaluation à « l'examen des projets et des propositions en résultant », le projet de loi affaiblit très clairement la fonction parlementaire de contrôle. Le temps spécifique et indispensable du contrôle parlementaire risque de se transformer en temps législatif ordinaire.